

ANNEE 1960 (148) /PCM/MI.-

SOMMAIRE :

Nomination.-

-:-

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi n°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU la Loi n°59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU le Décret n°89/PCM/MI du 14 Avril 1960, nommant M.DIAROUMEYE Ali Commandant de Cercle de NATITINGOU;

VU les nécessaires de Service;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er.- M.DIAROUMEYE Ali, Administrateur 2ème échelon de la F.O.M., actuellement Commandant de Cercle de Natitingou est chargé de l'intérim du Cercle de Kouandé, durant le congé du titulaire.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de la prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le 17 Juin 1960
LE PREMIER MINISTRE

M.AROUNA.-

AMPLIATIONS :

Original	I
M.I.	5
J.O.R.D.	I
Inform/Radio	2
P.C.M.	15
Haussaire	5
S.G.C.M.	4
C.F.	I
C.D.	I
BCP/FOM	I
Natitingou	2
Kouandé	I
Intéressé	I
M.A.C.	I
F.P.	I

H. MAGA